

ARRÊTÉ n° IG\_25 772 903 123  
de composition de commission d'examen des vœux  
procédure d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur rentrée universitaire 2026-2027

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4

**ARRÊTE**

Article 1 : les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026-2027 sont examinées par la commission de recrutement composée comme suit :

**Master 1 Informatique**

Parcours type : Exploration informatique des données et décisionnel

Membres de la commission

Louenay BOUNIA (MCF, Président)

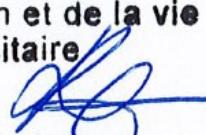
Younès BENNANI (PU)

Carlos OLARTE (MCF)

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site internet.

Fait à Villetaneuse, le 13 janvier 2026

Pour la Présidente e: par délégation  
la Vice-Présidente de la Commission  
de la Formation et de la vie  
Universitaire

  
**Karine Grandpierre**